



## MOTION D'ORDRE

### **Selon les articles 7 al. 1 et 2 ; 55 al. 1 et 2 ; 54 al 3 du règlement de l'Assemblée constituante**

Présentée par : Associations de Genève

Point de l'ordre du jour no 3

Concerne : conclusion des travaux de l'Assemblée constituante

### TEXTE

Les débats arrivent à leur terme à la fin de cette première lecture, lors de la dernière séance plénière de novembre 2010. Le Comité de rédaction termine la mise en forme du projet majoritaire. Une séance unique est convoquée pour l'adoption finale du texte majoritaire, qui sera soumis au peuple.

#### Argumentaire

Les jeux sont faits ! Plénière après plénière, les propositions des commissions ont été pour l'essentiel rejetées et, pour nombre d'entre elles, remplacées par des thèses élaborées hors des organes de la Constituante.

Egalement, plénière après plénière, les votes constitutionnels populaires de ces dernières décennies ont été éliminés d'une future constitution genevoise.

Il y a clairement une divergence profonde sur le mandat donné par le corps électoral. Pour nombre d'entre nous, il s'agissait de mettre en forme les acquis constitutionnels de ces dernières années et de trouver une base commune pour ce XXI<sup>e</sup> siècle. C'est ce qui a été amorcé pour une bonne part en commissions. Pour la majorité, lors des plénières, il s'est agi, par des votes en bloc, d'imposer un projet unilatéral. Seul le peuple peut désormais trancher entre ces deux conceptions antagonistes et irréconciliables.

Pour quelles raisons retourner en commission et relancer une lecture supplémentaire, quand le travail des commissions n'a aucun poids en plénière et que les décisions sont élaborées et prises ailleurs, avant d'être imposées en plénière ? Toute poursuite de ce processus, devenu vide de sens, ne serait qu'un gaspillage honteux des deniers publics.

La confiance ayant été rompue, il ne reste plus qu'à présenter le texte majoritaire devant le peuple. C'est à lui seul qu'il revient désormais de dire si ce projet unilatéral de constitution est le texte qu'il attendait quand il a mandaté l'Assemblée constituante.

Signature : Boris Calame, Yves Lador, Alfred Manuel